

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Gérard CAPBLANQUET, Hélène CHOMETTE, Pierre-Jean DE MORGAN, Aurélie GOSSET

Absents excusés : Franck COMPAN, Christophe DOUSSIN, Vanessa SEVEL, Joël TOURNIER, Gaël TOUYA

Date de la convocation : 19/04/2023

Secrétaire de séance : Gérard CAPBLANQUET

Ordre du Jour :

- 1 – Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal
- 2 – Demande de subvention pour classes découvertes des écoles de Saint-Elix et Gratens
- 3 – Création d'une commission communale sur les subventions
- 4 – Choix de la dotation municipale en bacs d'ordures ménagères
- 5 – Autorisation d'occupation du domaine public pour un distributeur de pain
- 6 – Adhésion à l'association « Arbres et Paysages d'Autan »
- 7 – Proposition de nom pour la parcelle située chemin du Barrail
- 8 – Informations diverses
- 9 – Questions diverses

1 – Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal : aucune objection étant signalée, le procès-verbal du conseil du 30 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2 – Demande de subvention pour classes découvertes des écoles de Saint-Elix et Gratens :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les demandes de subventions pour classes découvertes des communes de :

- Saint-Elix-Le-Château : 10 enfants de la commune de Marignac-Lasclares, sur 12 inscrits dans cette école, sont concernés pour
- Gratens : 4 enfants de la commune de Marignac-Lasclares sont concernés pour un voyage et découverte

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée municipale le versement d'un montant de 20€ par enfant pour une subvention de fonctionnement et 45€ pour une subvention pour le projet scolaire.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de verser à la coopérative de l'école de :

- Saint-Elix : la somme de 690€ (12x20€ + 10x45€) ;
- Gratens : la somme de 260€ (4x20€ + 4x45€)

Délibération n°13-23

3 – Création d'une commission communale sur les subventions :

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la création d'une commission municipale pour établir un projet de règlement d'octroi de subventions.

Après discussion, cette commission est composée de 6 membres à savoir ; Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Pierre-Jean DE MORGAN, Christophe DOUSSIN, Aurélie GOSSET et Joël TOURNIER.

4 – Choix de la dotation municipale en bacs d'ordures ménagères :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la tarification incitative mise en place par la Communauté de Communes Cœur de Garonne, est applicable aux collectivités territoriales ; la commune doit choisir le nombre et la capacité des bacs utiles pour les différents locaux communaux (mairie, bibliothèque, salle des fêtes,..).

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'acquiescer auprès de la communauté de communes 2 bacs d'ordures ménagères (1 bac de 80 l et 1 bac de 120 l).

5 – Autorisation d'occupation du domaine public pour un distributeur de pain :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que l'installation du distributeur de pain est imminente ; le compteur électrique ayant été posé la semaine précédente.

6 – Adhésion à l'association « Arbres et Paysages d'Autan » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il a pris contact avec l'association « Arbres et Paysages d'Autan » afin de mettre en place un programme de plantation d'arbres sur le site du Terrefort du Barrail, et sur le Chemin de la passade des Gays notamment. Ceci engendre donc une adhésion de 100€ par an et la mise en place d'un programme d'une durée de 3 ans.

Après discussion, les conseillers municipaux donnent un avis favorable à l'adhésion de la commune de Marignac-Lasclares à l'association « Arbres et Paysages d'Autan » et à l'élaboration d'un programme de plantation, pour une durée de 3 ans.

7 – Proposition de nom pour la parcelle située chemin du Barrail :

Monsieur le maire soumet à l'assemblée de nommer la parcelle B486, située chemin du Barrail, destinée à des projets ou activités diverses : après discussion, les conseillers municipaux décident de nommer la parcelle B 486 « Terrefort du Barrail ».

8 – Informations diverses :

*Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que :

- le réseau de proximité « Rézo Pouce » est mis en place sur la commune ; Monsieur Pierre-Jean DE MORGAN présente en séance le dispositif de « partage de trajet solidaire » ;

- le contentieux concernant la commune avec la locataire Mme CHEDRU a fait l'objet d'un jugement. La locataire doit régler, en sus de son loyer actuel, la somme de 150€ jusqu'à épuisement de la dette ;

- le compostage collectif, nouvelle procédure de recyclage des déchets alimentaires, est obligatoire à compter de 2024 ;

- les bacs à fleurs, situés à l'entrée de la mairie, seront supprimés car consommant trop d'eau ;
- qu'il y a un projet d'un administré pour créer un bâtiment professionnel sur la parcelle AB 32 à l'angle du chemin des écoliers ;
- le tirage au sort des jurés d'Assises, en date du 13 mai à 9h30 à la mairie de Poucharramet ;
- l'élagage des branches d'arbres aux chemins de la fontaine et des Garrouilles ;
- les subventions en voie d'attribution, pour la maison de santé, par l'Etat et la possibilité d'une subvention européenne ;
- la maison de santé : l'appel d'offres étant clôturé, Monsieur le Maire convoque les conseillers pour l'attribution des lots le mercredi 03 mai à 19h ;
- la taxe d'habitation : possibilité d'exonération sur certaines catégories d'habitation.

9 – Questions diverses :

*Y-a-t-il la possibilité de mettre à disposition le broyeur de la communauté de communes aux particuliers ? Monsieur Pierre-Jean DE MORGAN informe les conseillers que le broyeur est momentanément hors service.

*Madame Sophie BEAUNE demande si la récupération d'essaims d'abeilles est possible.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h45

Pour copie conforme

Le Maire,
Anicet AGBOTON

Le secrétaire de séance
Gérard CAPBLANQUET